

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 9 NOVEMBRE 2023 Délibération n° 02_09-11-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 03/11/2023 Lieu de la séance : CORDEMAIS Date de la séance : 09/11/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. MAURE, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD, C. PETER,	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 32 Procuration : 1 Absents : 3 Nombre de votants : 33
Absents excusés ayant donné procuration à : J. LERAY pouvoir à J. TATARD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : D. GUILLÉ Rapporteur : C. TRAMIER
Absents excusés : D. HARIOT A. JOGUET S. HALLIEN-LANIO	

REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE

La Conférence Régionale de Gouvernance a été instaurée par la loi du 20 juillet 2023 en lieu et place de la Conférence des SCoT. Elle vise notamment à mieux assurer la représentation des élus locaux dans le processus de modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), notamment dans la mise en œuvre des mesures de réduction de l'artificialisation des sols.

Cette Conférence, pilotée par la Présidente de Région, est consultée sur la déclinaison des objectifs du SRADDET et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Comme le prévoit la loi, la présidente du Conseil régional propose d'adapter la composition de cette commission dont les membres seraient les suivants :

Membre votants :

- La Présidente du Conseil régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leur représentant
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant
- Les 14 Présidents des structures porteuses de SCoT ou leur représentant (hors SCoT mono EPCI)
- Le Président de la Conférence régionale des SCoT
- 16 maires :
 - 1 représentant une commune soumise à un PLU et 1 représentant une commune soumise au RNU par département : ils seront désignés en lien avec les 5 associations départementales de Maires et Présidents de communautés ;
 - 1 par département désigné en lien avec les 5 associations départementales des maires ruraux de France ;
 - Le Maire de l'Ile d'Yeu ou son représentant.
- 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de région.

Membres consultatifs :

- 5 Présidents des départements ou leur représentant
- 4 présidents des Parcs naturels régionaux ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant
- 3 Présidents des Etablissements publics fonciers ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres consulaires ou leur représentant

CONCLUSION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ D'EMETTRE un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance instaurée dans le cadre de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 10 novembre 2023

Daniel GUILLÉ
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 10 NOV 2023
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 10 NOV 2023
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU